

Literarische Rundschau

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires**

Band (Jahr): **49 (1907)**

Heft 6

PDF erstellt am: **19.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Operateur hingegen, welcher gute Erfolge aufzuweisen hat, würdigt entweder die Gegenanzeigen genügend, oder hat, ohne das zu tun, keine Kontraindikationen bei seinen Operationen gehabt. So ist es verständlich, dass, wie Frick sehr richtig sagt, die Neurektomie je nach Lage des Falles und der Begleitumstände, die von Fall zu Fall sorgfältig zu prüfen sind, eine wertvolle Heilmethode oder ein mit nachteiligen Folgen verknüpftes Heilverfahren sein kann. *)

Literarische Rundschau.

C. Cuny, *Enzootie de cataracte chez le cheval*. Journal de médecine vétérinaire. 31 août 1907, p. 471.

L'étiologie des affections de l'œil, chez le cheval est encore souvent bien confuse; de plus le clinicien est fréquemment tenté de désigner comme *fluxion périodique* des entités morbides qui n'ont rien à voir avec celle-ci, mais qu'on laisse rentrer dans son cadre pour en faire des maladies rédhibitoires, au sens de la loi française de 1884.

M. Cuny a pu observer dans deux écuries appartenant au même propriétaire, une véritable enzootie de cataracte et de Kératite. Dans la première quatre chevaux sur huit sont malades, dans la seconde un sur trois.

Ce qu'il y a de curieux dans les observations de Cuny c'est que la cataracte et la cécité consécutive s'établissent sans qu'on ait rien remarqué d'anormal chez les patients, qui, en particulier, ne présentent pas de troubles oculaires capables d'attirer l'attention. Le propriétaire même après le premier cas, alors qu'il était prévenu, n'a rien vu d'anormal pendant l'évolution de la maladie. Il s'est aperçu de son existence non par

*) Soeben geht uns eine Dissertation ein aus der chirurg. Vet. Klinik Giessen von H. L. Monnard, betitelt: Folgezustände der Neurektomien bei Pferden. Die interessanten Folgerungen stimmen mit den unsrigen überein.

des signes locaux mais par l'appréhension dans la marche, les troubles locomoteurs et les heurts fréquents.

Cuny croit avoir affaire à une enzootie de caractère spécifique, complètement différente de la fluxion périodique. Il émet l'hypothèse qu'elle est due à l'eau de boisson souillée par du purin en forte proportion. On sait en effet que Bouchard et Charrin ont provoqué chez le lapin une cataracte expérimentale par l'administration de naphthaline; la présence en excès dans le sang de diverses substances, le sucre par exemple, a le même résultat. Il n'est donc pas illogique de penser à une intoxication lente. B.

Cadéac et Nicolas, *Mercurialisme et stomatite*. Journal de médecine vétérinaire. 31 août 1907, p. 484.

On a l'habitude de regarder la stomatite comme une conséquence inévitable du mercurialisme et l'expression de stomatite mercurielle marque bien cette relation de cause à effet. Pour MM. Cadéac et Nicolas cette conception est erronée: on peut empoisonner rapidement ou lentement des chèvres, des vaches, des chiens, sans jamais observer de stomatite; celle-ci ne constituerait qu'un accident au cours de l'intoxication mercurielle et serait causée par l'envahissement de la Muqueuse buccale par des microbes variés, en particulier le bacille de la nécrose.

Il n'est toutefois pas permis de dire que le mercure est totalement étranger à l'apparition de ces stomatites. Il paralyse la phagocytose et modifie la salive qui contient beaucoup plus de mucus et se trouve transformée en un vrai bouillon de culture. Si par hasard, au début de l'intoxication mercurielle, il y a déjà dans la bouche des colonies microbiennes (gingivite tartrique, carie dentaire) la stomatite se développe. Si la bouche est saine, propre, les dents dépourvues de tartre, la muqueuse ne se laisse pas envahir.

La stomatite mercurielle serait donc une maladie toximicrobienne. Celle-ci peut même devenir directement inoculable

ainsi qu'il ressort d'une observation de Diday : Un homme atteint de stomatite dite mercurielle la communique à sa femme en l'embrassant sur la bouche. Chez les animaux il n'a pas été fait jusqu'ici d'observations semblables et les tentatives de transmission faites par Cadéac et Nicolas ont échoué. Leurs expériences ont par contre confirmé la sensibilité des ruminants à l'égard des mercuriaux, sensibilité mise en doute par Lucet. En somme, les très intéressantes expériences de ces auteurs ont mis en évidence l'action déprimante du mercure sur l'organisme ; les tissus sont plus vulnérables, les phagocytes moins aptes à se défendre ; il agit en somme comme les toxiques. B.

Mollereau, *Une cause peu connue de coliques chez le cheval.*

Revue générale de médecine vétérinaire. 1^{er} mars 1907, p. 241.

Le rôle que l'eau joue dans la genèse des coliques a surtout jusqu'ici été envisagé au point de vue des troubles que cette eau peut occasionner dans le tube digestif par sa quantité, sa température. Mollereau pense que la contamination de l'eau par des micro-organismes doit aussi être envisagée comme cause de coliques et il appuie son dire de deux observations intéressantes.

La première concerne l'écurie d'un entrepreneur, construite très confortablement et dotée entre autres d'un dispositif un peu compliqué pour pouvoir abreuver les chevaux à l'écurie ; il offrait l'inconvénient que les mêmes tuyaux servaient pour l'amenée d'eau et pour la vidange. Un nombre très considérable de cas de coliques fut constaté sur cette cavalerie dont l'alimentation, bien réglée, n'admettait pas des écarts de régime. Les symptômes observés et les résultats de l'autopsie montraient qu'il s'agissait d'une intoxication d'origine intestinale. Ayant déjà observé des cas analogues, Mollereau examina la conduite d'eau qui contenait un enduit visqueux fourmillant de microbes. Dès que la conduite d'eau eut été changée, les coliques disparurent comme par enchantement.

Mollereau cite une deuxième observation à peu près identique. Dans une écurie récemment construite, très confortable, luxueuse même, il se produisit quelques cas isolés de coliques puis les cas se multiplièrent et en moins de dix mois dix chevaux succombèrent. Cette mortalité énorme, l'effectif complet étant de trente chevaux, amena une enquête. Les fourrages furent analysés sans résultat; en désespoir de cause on se décide à changer le mode d'alimentation de l'eau et l'on supprima les petits réservoirs à eau placés au-dessus de chaque stalle. Les coliques cessent immédiatement.

Pour terminer Mollereau cite une observation intéressante. Un industriel ayant eu à constater quelques cas de fièvre typhoïde dans son personnel se décide à faire filtrer, à travers des bougies Chamberland toute l'eau destinée à son personnel et à sa cavalerie. Or sur un effectif de onze chevaux, il ne s'est pas présenté un seul cas de coliques depuis dix ans. Est-ce par hasard? Le fait méritait pourtant d'être signalé. *B.*

Ory, *Essai d'un mode prophylactique de la fièvre aphteuse par vaccination*. Recueil d'Alfort. 30 juin 1907, p. 302.

Les journaux politiques ont fait grand bruit d'une communication faite par Ory à la société centrale de médecine vétérinaire: on eût pu croire que le vaccin de la fièvre aphteuse était enfin trouvé. Ory est plus modeste; il s'est borné à communiquer le résultat de deux séries d'essais d'immunisation des bovidés au moyen du cow-pox transmis au cheval. Portant de l'idée que le cow-pox et la fièvre aphteuse sont deux maladies de même nature, il pensa que le cow-pox transmis au cheval réfractaire à la fièvre aphteuse puiserait peut-être en traversant l'organisme des solipèdes un caractère d'immunité préservant, par inoculation, les bovins de la fièvre aphteuse.

Le nombre d'animaux inoculés et soumis à un contact avec des malades étant très restreint, Ory est très prudent dans ses conclusions; il est lui-même tenté de croire à un hasard heureux, mais pense toutefois qu'il serait nécessaire et

intéressant de répéter ces expériences afin de vérifier s'il y a là un mode de vaccination contre la fièvre aphteuse. B.

Vallée. *Sur un nouveau procédé de diagnostic expérimental de la tuberculose et de la morve.*

Recueil d'Alfort, 30 juin, p. 308 et 327.

Von Pirket a établi au début de cette année que, chez l'homme tuberculeux, les scarifications effectuées sur la peau et recouvertes d'une goutte de tuberculine diluée prennent l'aspect de lésions analogues à celle provoquées par l'insertion du virus vaccinal. Peu après, toujours chez l'homme, Wolff Eisner, a prouvé qu'on pouvait utiliser la muqueuse oculaire pour obtenir une réaction révélatrice. Vallée a recherché si cette réaction se produisait chez les animaux tuberculeux. Après s'être assuré que l'application de tuberculine sur la peau scarifiée d'animaux sains n'était accompagnée d'aucune ou de très faibles réactions locales, il opéra sur des animaux notoirement tuberculeux et put constater à partir de la 24^{ème} heure une réaction cutanée très manifeste. La peau, sur une largeur de plusieurs millimètres de chaque côté des scarifications s'épaissit, s'infiltre et forme un bourrelet douloureux, gris rougeâtre. Si les scarifications sont assez rapprochées, il se forme une véritable plaque cutanée oedémateuse; la lésion s'accroît jusqu'à la 36^{ème} heure, atteint son maximum vers la 48^{ème} heure et est encore très nette 4 à 5 jours après l'opération. Vallée propose de donner à ce phénomène le nom de *cuti réaction*. Si les faits signalés ci-dessus se confirment, nous serions en possession d'un nouveau et très précieux procédé de diagnostic de la tuberculose.

Les essais tentés sur des chevaux morveux au moyen de la malleine ont également donné d'assez bons résultats, moins nets cependant que pour la tuberculose. La cuti réaction se montre dès la 9^{ème} heure mais les phénomènes disparaissent assez rapidement.

La réaction oculaire, consécutive à une instillation dans l'œil de deux ou trois gouttes de tuberculine déluée au dixième, est très nette. Il y a vers la 10^{ème} ou 12^{ème} heure du larmolement, un léger ptosis, le plus souvent de l'œdème de la conjonctive; la réaction est parfois si vive qu'il apparaît de petites ecchymoses sous muqueuses et que l'œil émet des caillots de muco-pus. La réaction oculaire est d'autant plus aisément

appréciable que la comparaison avec l'autre œil, qui reste indemne, est des plus faciles. B.

Verschiedenes.

Protokoll

der

Verhandlungen der Gesellschaft schweizerischer Tier- ärzte in der ordentlichen Jahresversammlung

vom 22. und 23. September 1907 in *St. Gallen*.

I. Sitzung

vom 22. September 1907, abends 8 Uhr im Hotel Schiff.

Anwesend sind laut Präsenzliste 50 Mitglieder. Als Ehrengäste haben sich eingefunden die Herren Regierungsrat Ruckstuhl, Stadtrat Wild aus *St. Gallen* und Dr. Moser, Direktor der landwirtschaftlichen Schule Rütli bei Bern.

Der Präsident, Herr Prof. Dr. Zschokke-Zürich, eröffnet die Sitzung um 8³/₄ Uhr.

Zur Erledigung kommen zuerst die Vereinsgeschäfte in folgender Weise und Reihenfolge:

1. Das Protokoll der ordentlichen Jahresversammlung vom letzten Jahre wird genehmigt.

2. Zu Stimmenzählern werden ernannt die Herren Züblin-Degersheim, Keller-St. Gallen und Meyer-Heiden.

3. Rechnungsablage. In Abwesenheit der beiden Rechnungsrevisoren gibt der Kassier Bericht über den Stand der Gesellschaftsfinanzen. Die Einnahmen betragen:

Saldo vom Jahr 1906		Fr. 1984.80
Mitgliederbeiträge pro 1907		„ 3411.—
Rückvergütung für Zink-Clichés		„ 36.35
Zins laut Konto-Korrent		„ 164.80

Zusammen: Fr. 5596.95